

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1575

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	0	0
Compétitivité	0	30 000 000
Cohésion	30 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	30 000 000	30 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de crédit vise à la création de 2000 emplois aidés supplémentaires spécifiquement à destinations des associations sportives.

La disparition des contrats aidés a eu un impact lourd sur les associations sportives. Pourtant, ces associations ont un rôle essentiel dans l'intégration des jeunes dans des territoires où la présence de l'Etat est limitée.

Ces 30 millions d'euros ponctionnés sur l'action 4 "Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes" du programme 363 seront intégrés à l'action n°7 "Cohésion territoriale" du programme 364.